



TERRITOIRES ASSOCIÉS 
Le développement par la culture

Un programme conçu par

culture  **développement**

Conférence thématique :

Repenser la coopération culturelle comme levier stratégique de développement local : nouvelles approches

Mardi 5 juillet 2016 – 14h30 – 15h45

Président de séance :

Jean Musitelli, Conseiller d'État honoraire, ancien ambassadeur de France à l'UNESCO

Modération :

Valeria Marcolin et **Francisco d'Almeida**, co-directeurs de Culture et Développement

Les intervenants

Jean-Michel Berlemont, Adjoint au maire de Nancy, délégué aux Relations internationales, européennes et transfrontalières

Bernard Macret, Adjoint au maire de Grenoble aux Solidarités internationales

Lino Ferreira, Coordination du service Relations Internationales et coopération décentralisée, Département de la Seine-Saint-Denis

Pascal Meyer, Directeur des Relations internationales de la Région Centre Val-de-Loire

Anne-Marie Mevel Reingold, Secrétaire adjointe de la CNCD au sein de la Délégation à l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales du Ministère des Affaires étrangères et du Développement territorial

Ouverture de l'atelier avec vidéo de la ville de Chambéry sur le festival Lafibala.

Mise en perspective

D'après l'Atlas de la coopération décentralisée, la coopération culturelle représente environ 7 723 projets pour 4 447 collectivités en France, hors jumelages, alors que le domaine de l'eau et de l'assainissement représente 479 projets pour 252 collectivités. Elle est donc un moteur essentiel et premier des échanges entre territoires qui fait souvent office d'ouverture à d'autres coopérations. La question est donc d'identifier les synergies à créer entre les collectivités et les acteurs du territoire, les thématiques à traiter, les meilleures modalités d'action au regard du contexte global. Cela afin de profiter au mieux de ce potentiel que représente la coopération culturelle, en termes de dialogue, ouverture, innovation mais également pour le développement du secteur.

Enjeux de la coopération culturelle aux plans national et international, par Jean Musitelli, conseiller d'État honoraire, ancien Ambassadeur de France à l'UNESCO

Lorsqu'il était ambassadeur de France à l'UNESCO, il a pu travailler en très étroite et fructueuse collaboration avec les collectivités territoriales françaises et prendre la mesure de leur expertise. Notamment sur les questions de patrimoine culturel ainsi que dans le cadre de coopérations pour l'inscription de sites français au patrimoine mondial de l'UNESCO, et sur les questions de diversité culturelle. Les collectivités françaises disposent effectivement d'un énorme gisement de ressources utiles pour l'action internationale de notre pays dont il a pu faire état dans un rapport qu'il a remis en 2015 à la Ministre de la Culture sur la valorisation à l'international du savoir-faire patrimonial et public français. **Le contexte géopolitique dans lequel se déroule aujourd'hui l'action internationale des collectivités territoriales est en évolution constante et influe en positif et en négatif sur leur action. Se pose donc la question de l'adaptation de cette action et de ses modalités pour la valoriser au maximum.**

Contexte géopolitique de l'action culturelle internationale des collectivités territoriales

Le contexte géopolitique dans lequel s'inscrit la coopération culturelle internationale est marqué par la mondialisation dans le cadre de laquelle la culture n'est plus seulement un champ de coopération, mais aussi un enjeu et un levier d'influence et donc un des éléments de la compétition que se livrent les Etats pour assurer leur influence, voire leur puissance dans un monde multipolaire et multi-acteurs. Elle est ainsi l'enjeu de stratégies économiques développées notamment par de puissants groupes multimédia dont le terrain de jeu est également planétaire.

On pourrait imaginer que cette restructuration du paysage culturel et la mise en

mouvement d'une série de critères seraient spontanément propices à la circulation, à l'échange d'idées, à la diversité culturelle et à l'accès généralisé à la culture. Mais d'autres éléments vont dans un sens inverse comme l'exprime Edgar Morin qui observe que : « **La mondialisation, loin de revigorer un humanisme planétaire, favorise au contraire le cosmopolitisme abstrait du business et le retour aux particularismes clos** ».

Une tendance à la marchandisation de la culture est donc à l'œuvre aujourd'hui tandis que parallèlement se développent des régressions identitaires, sous couvert culturel. Par conséquent, le message que peuvent porter les collectivités territoriales est de rappeler que **la culture est d'abord un facteur d'émancipation des individus et des sociétés, un lieu de rencontre, d'échange et d'enrichissement et non pas d'exclusion et d'assignation à des identités figées. Il convient aussi de rappeler qu'elle est une composante essentielle et incontournable du développement durable.**

Cette dynamique mondiale est toutefois aussi porteuse d'opportunités nouvelles pour les collectivités territoriales engagées à l'international. Ces opportunités résultent de la combinaison d'une série de facteurs qui se développent à l'échelle mondiale.

Citons notamment des facteurs de nature sociologique comme l'élévation du niveau moyen d'éducation, qui n'empêche pas la persistance d'inégalités abyssales, mais engendre l'émergence de classes moyennes notamment dans les grands pays du Sud dits émergents. Ces classes moyennes sont très souvent très attirées par la culture et par ses manifestations. Des aspects démographiques sont liés à l'urbanisation galopante et à la nécessité de repenser le rapport avec le patrimoine historique et l'habitat traditionnel. Les villes françaises sont très outillées sur ces questions et adossées à une expérience théorique et pratique déjà ancienne.

Le facteur technologique est également important, à l'instar de la révolution numérique qui peut, selon les circonstances, basculer du côté de la concentration des ressources et d'une certaine forme d'asservissement des esprits, ou qui pourrait être, sous certaines conditions, un fantastique outil de diversification et de libération.

Sur le plan économique, nous vivons une situation un peu contrastée liée à la raréfaction de la ressource publique. Mais, paradoxalement au plan international, **nous assistons à une disponibilité de financements qui résulte de l'intérêt croissant des grands bailleurs de fonds internationaux multilatéraux ou régionaux pour les investissements en matière culturelle.** Et c'est là une nouvelle source de financement possible qu'il faut savoir utiliser et se donner la capacité de mobiliser.

Les conditions du renouvellement de l'action culturelle internationale des collectivités territoriales

Face à cette nouvelle donne, pour que les aspects positifs en soient tirés, **les collectivités et les acteurs culturels locaux** pourraient se mettre en ordre de bataille et s'adapter comme ils ont toujours su le faire. En effet, un regard rétrospectif sur leur action passée montre clairement qu'en à peine une génération, s'est constitué un vivier de savoir-faire et de compétences professionnelles sans pareil et qui est reconnu comme tel à l'échelle internationale comme l'indiquent les demandes qui sont adressées à la France. Couvrant tout l'arc de l'ingénierie culturelle, et allant de la conception de projets culturels, du conseil en politique publique, de l'offre de formation jusqu'à la réalisation, ces compétences font la spécificité du modèle français.

Outre cette capacité à couvrir tout l'arc du savoir-faire et de l'ingénierie culturelle, la coopération s'est diversifiée. Elle s'est ouverte aux grands sujets planétaires comme la préservation du climat, la ville durable, les éco-quartiers, l'ingénierie muséale ... pour lesquels se constitue une formidable demande internationale pour la réhabilitation du patrimoine urbain, l'aménagement des grands sites naturels. Bref, nous sommes face à un arc de questions sur lesquelles la France détient un avantage comparatif en termes de métiers et dont les collectivités territoriales sont un des fers de lance.

Alors il reste que, **dans ce contexte nouveau, beaucoup plus ouvert et plus compétitif, l'outil doit être perfectionné et adapté en permanence.** Nous arrivons à un moment où il y a besoin d'un cadre stratégique pour synthétiser l'action et d'**un discours de la méthode.**

Quelques éléments de ce que pourrait ou devrait être ce cadre stratégique.

1. Tout d'abord, il conviendrait de procéder à une **rénovation des modes opératoires pour remédier à l'émiettement et l'éparpillement des ressources.** En dehors du cadre des collectivités territoriales, il y a le champ des musées où se développe une énorme demande internationale à laquelle la France n'est pas en état de répondre de façon efficace, tout simplement parce qu'elle n'a pas en la matière de vision stratégique ni de cadre politique global permettant de **mettre en place les synergies qui seraient utiles.** Il est donc absolument indispensable aujourd'hui de mettre en place des outils qui permettent **une mutualisation des expériences, une capacité d'analyser les expériences faites par les uns et par les autres, d'échanger et de faire circuler de l'information, ainsi que des plateformes de diffusion des bonnes pratiques.** Toutes choses qui existent mais qui gagneraient sans doute à être systématisées.

2. **L'articulation entre l'action de l'Etat et celle des collectivités locales** peut également être optimisée. Ce qui est fait, dans le cadre du ministère des Affaires étrangères et du Développement international en particulier, et c'est récent, nouveau et formidablement positif. Le rôle de l'Etat n'est pas de se substituer à l'initiative des acteurs locaux mais de leur offrir soutien, coordination, expertise technique, voire un minimum de pilotage pour donner une cohérence et de la visibilité à leur action et faire en sorte que l'offre française soit rendue plus visible sur le marché mondial.
3. L'impératif de **renforcer la présence française sur le marché mondial pour trouver de nouvelles sources de financements**. Même si des collectivités territoriales et des acteurs culturels en général éprouvent une certaine forme de réserve pour passer de la solidarité traditionnelle à des prestations de service rémunérées, il existe aujourd'hui une demande internationale solvable et il n'y a pas de raison de continuer à faire des prestations gratuites en direction de pays, notamment de grands pays émergents, qui disposent aujourd'hui de toutes les disponibilités financières. C'est une ressource à développer qui nécessite de se donner l'outil pour le faire, notamment d'avoir une meilleure connaissance des appels à projets des institutions, des bailleurs de fonds multilatéraux y compris européens et que l'on ait une capacité à les analyser et à répondre avec des chances de succès.
4. **L'articulation entre le public et le privé et la création de partenariats public-privé sont les composantes du troisième élément du cadre stratégique**. C'est actuellement un point faible de la France face à des pays comme l'Allemagne, le Royaume-Uni, ou même l'Italie, où ces formes de partenariats sont beaucoup plus actives, et où **les institutions publiques n'hésitent pas à frayer la voie dans laquelle vont s'engouffrer ensuite les professionnels, les métiers liés à la culture, qui je voudrais le souligner sont pour les collectivités territoriales une richesse potentielle et une des sources de création d'emplois**.

En somme, il est clair qu'en tant que pourvoyeur d'expertise et de ressources, **les collectivités territoriales sont sans aucun doute appelées à devenir un des vecteurs majeurs de la projection de notre savoir-faire à l'étranger**. Ce phénomène se développe à l'échelle mondiale en lien avec le développement croissant des relations directes de ville à ville, de région à région, non seulement en termes économiques, mais en termes d'image pour les collectivités qui se font connaître et obtiennent des retombées éventuelles en termes touristiques. **Et il convient donc de ne pas perdre ce capital acquis. Il ne faudrait pas que le manque de ressources casse cette dynamique.**

Pour cela, il conviendrait d'expérimenter des **solutions nouvelles, et de renouveler notre modèle**. En effet, au fur et à mesure que l'on coopère, les **pays qui sont bénéficiaires de cette coopération acquièrent eux-mêmes un savoir-faire et le développent**. Par conséquent, **on ira de plus en plus vers des pratiques d'échanges**. Et cette **nécessité d'innover est aujourd'hui interactive**. Désormais la coopération doit être envisagée dans sa double dimension d'assistance gratuite et de prestation de services rémunérée afin de nous permettre de démontrer que l'on peut produire du sens, du bien-être, du partage, tout en générant de la valeur économique. Et, pour ce faire, **il conviendrait de faire en sorte que la culture irrigue de façon beaucoup plus large les processus économiques et que l'on ne laisse pas la financiarisation à outrance faire de la culture son otage**, avec les ravages que cela produit. Enfin, c'est aussi grâce aux ressources que développent les collectivités territoriales que nous sommes à même de faire en sorte qu'un modèle français se perpétue, et se rénove.

Les intervenants sont donc invités à présenter de nouvelles approches et de nouvelles façons de penser la coopération culturelle avec les acteurs du territoire qui sous-tendent les projets de portés par les collectivités et les acteurs de leur territoire.

Monsieur **Bernard Macret**, Adjoint au maire de Grenoble en charge des solidarités internationales sur *les festivals artistiques et culturels comme outil de rencontre et de sensibilisation du citoyen, et de promotion de valeurs de paix, solidarité et partage* :

La biennale « Divercities » organisée par la Ville de Grenoble depuis 2005 vient de vivre sa sixième édition. Il s'agit de rencontres musicales internationales fondé autour sur les valeurs fortes que sont le dialogue interculturel, l'échange, la culture de paix et la solidarité internationale. Elles regroupent pendant une quinzaine de jours de jeunes artistes amateurs et qui présentent lors d'un concert unique à l'issue de leur résidence, une création musicale « multiculturelle » et inédite. Temps fort populaire, ce concert intervient toujours en avant-première d'un autre festival d'été, « le Cabaret frappé ». Ainsi se croisent et s'inscrivent en cohérence des événements culturels tels aussi le festival de court-métrage en plein air et celui du jeune théâtre européen.

Dans la continuité des expériences de Grenoble, les artistes invités viennent, par roulement, de la vingtaine de territoires engagés dans des accords de coopération ou de jumelage. Les musiciens sont dès lors les ambassadeurs de leur territoire qu'ils font découvrir aux Grenoblois.

S'inscrivant dans le cadre du vivre ensemble et de la diversité culturelle, Divercities a pour

objectifs de montrer ce qu'est la solidarité internationale, de mettre en lumière la philosophie de la coopération et des jumelages qui est de renforcer les liens entre les territoires en favorisant le dialogue entre les cultures, la connaissance de l'autre à travers la musique, un langage et un vecteur de rencontre autour d'un projet commun.

Il vise aussi à réhabiliter l'idée collective du travail et à permettre à la population de l'agglomération grenobloise de découvrir la diversité culturelle du monde et de dépasser les préjugés afin de promouvoir la culture de la paix dans le contexte international actuel de dépasser le repli sur soi. Ainsi, il s'inscrit en cohérence avec la politique d'accueil des étrangers, dont celles de nombreuses familles syriennes et la mise en place d'une plateforme dédiée aux néo-arrivants sur le territoire de la métropole. C'est là une belle démonstration de la culture internationale de la ville, qui la considère comme une arme contre la guerre et la barbarie, et comme un facteur d'émancipation.

Monsieur **Bernard Macret** termine en soulevant le problème des visas et déclare « pour permettre ces rencontres et ces échanges, encore faut-il que les conditions d'obtention des visas soient simplifiées. Ainsi, les artistes de Ouagadougou n'ont pas pu participer à la sixième édition suite au refus de l'Ambassade de France au Burkina Faso de leur attribuer les visas nécessaires ».

Cette coopération de la Ville de Grenoble nous montre en termes de méthode comment il est possible de fédérer et articuler les différentes coopérations d'une ville autour du point de rencontre et d'échanges interculturels entre les partenaires ainsi que de trouver des temps forts de communication avec la population sur le bien fondé de la coopération internationale.

Monsieur **Pascal Meyer**, Directeur des relations internationales du Département de Seine Saint Denis sur *la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel au cœur de l'action internationale de la Région Centre Val de Loire* :

Dès le départ, la politique de coopération internationale de la Région Centre Val-de-Loire a placé le **dialogue des cultures au centre** de ses préoccupations. Et Michel Sapin qui la présidait à cette époque évoquait l'exception culturelle en soulignant qu'elle permettrait de lutter contre la diffusion dans le monde d'un modèle unique en travaillant sur le dialogue des cultures, pour éviter le risque de sombrer dans le nationalisme et le fondamentalisme.

Par conséquent, les politiques publiques de la Région ont été conçues pour **dépasser l'internationalisation des acteurs culturels qui se limitait à la diffusion de leurs créations pour entrer dans une logique structurante et d'intérêt commun avec nos**

partenaires étrangers et qui mobilise des acteurs culturels au sens large. Dans ce sens, trois entrées ont été identifiées et président de manière stratégique et transversale à la politique de coopération de la Région. D'abord **l'accompagnement des partenaires étrangers pour la mise en œuvre de politiques publiques de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel ; ensuite le dialogue interculturel ; et enfin le compagnonnage culturel.**

1. **L'accompagnement des partenaires pour la mise en œuvre de politiques publiques de protection et de mise en valeur de leur patrimoine culturel**, la Région Centre Val de Loire qui a achevé le processus d'inscription du Val de Loire sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et a éprouvé les techniques et difficultés de cette procédure, était à même de proposer son expertise dans le cadre de ses coopérations décentralisées.

C'est ainsi que les accords de coopération de la Ville de Chinon avec Luang Prabang au Laos ont permis à celle-ci de bénéficier d'un accompagnement dans la procédure de son inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, avec le soutien de l'AFD. Luang Prabang a été classée et il s'en est suivi de fortes retombées avec le développement d'un tourisme de masse.

La Région Centre a également pu collaborer avec son homologue de Mopti (Mali) dans le cadre d'un appui avec la formation de guides et de piroguiers pour la découverte du patrimoine. S'y est ajoutée la restauration du port fluvial de Mopti. Malheureusement, la situation actuelle d'instabilité de la sécurité dans cette région ne permet pas de poursuivre ces échanges qui ne se limitaient pas là apporter une expertise, mais **également comprenait également le lancement d'une dynamique visant à fédérer autour d'un programme commun les acteurs économiques, et les acteurs culturels marchands et non marchands afin de révéler des marchés potentiels pour les entreprises du Centre Val-de-Loire.** Il est donc important que les coopérations ne soient pas unilatérales mais qu'elles aient un effet de retour sur le territoire, notamment pour les PME et PMI.

2. **Le dialogue interculturel.** Ainsi, pour faire face à la **résurgence de mouvements violents et antisémites dans la jeunesse de notre territoire**, le projet « Expérimentation franco-allemande autour de la pédagogie de la mémoire de la Shoah et de la culture de la paix » depuis trois ans en lien avec le Land de Saxe Anhalt en Allemagne. Un site internet a été créé pour présenter les mémoires croisées entre la France et l'Allemagne à partir du travail fait par les pédagogues. Il met à disposition des outils pour l'enseignement de la Shoah, afin de mettre en évidence l'interculturalité à travers le regard différencié porté de part et d'autre sur cette problématique et sur la culture de la paix. **Suite à cette mise en œuvre, son**

extension est en cours de mise en place en Arménie. Et à l'avenir, la Région souhaite également réinvestir sur le continent africain ce travail sur la mémoire (notamment dans les régions de Mopti au Mali) et du Gorgol en Mauritanie pour entamer le processus de réconciliation nationale.

- 3. Le compagnonnage culturel qui vise à mettre en dialogue des artistes du territoire avec ceux du territoire partenaires**, notamment à travers une coopération autour des musiques avec des musiciens du Tamil Nadu en Inde.

Cet exemple illustre une approche stratégique de la gouvernance culturelle d'un territoire montrant d'une part la valeur ajoutée du partenariat collectivité-société civile dans la complémentarité de l'expertise et la mobilisation commune autour d'enjeux partagées et identifiées pour le territoire de la Région, ainsi que des territoires partenaires. Elle montre également comment il est possible de s'inscrire dès le départ dans une évolution des relations entre les partenaires et d'agir parallèlement autour des valeurs et de la dimension symbolique de la culture (paix, dialogue interculturel, développement humain) tout en travaillant à créer des opportunités pour le développement économique (notamment en termes d'emploi) et d'innovation des acteurs culturels des territoires partenaires.

Monsieur **Jean-Michel Berlemont**, Adjoint au maire de Nancy, délégué aux relations internationales, européennes et transfrontalières sur *la Culture et les coopérations transfrontalières* :

Héritière d'un important parc d'équipements culturels avec un opéra national, un théâtre national, un ballet national et musées, Nancy possède une forte composante culturelle et consacre 24% de son budget à la culture. En ce qui concerne son patrimoine, il comprend un ensemble inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (les places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance), 77 sites classés au titre des Monuments historiques et l'un des plus grands secteurs sauvegardés intra-urbain. La culture et le patrimoine sont donc essentiels pour notre ville et son action internationale.

L'action culturelle internationale s'est développée avec huit villes dont cinq en Europe, Newcastle au Royaume-Uni ; Liège en Belgique ; Karlsruhe en Allemagne ; Padoue en Italie ; et Lublin, en Pologne, et trois extra-européennes : Kanazawa au Japon ; Kiryat Shmona en Israël ; et Cincinnati aux Etats-Unis. Deux autres sont en cours de finalisation dont une avec Krasnodar, en Russie, dans le cadre d'une triangulation associant avec Nancy. **En effet, Krasnodar et Karlsruhe coopéraient déjà et la triangulation a permis de créer une dynamique de réseau.**

L'action internationale du territoire nancéen passe d'une part par les grandes institutions culturelles et par des collectivités locales d'autre part. Ainsi, les acteurs culturels nancéens ont développé plusieurs projets internationaux qui font le rayonnement culturel de la ville et de la métropole à l'international à travers les coproductions de l'Opéra de Nancy avec des grandes salles internationales, les partenariats du théâtre national de la Manufacture avec des troupes et des salles étrangères, comme lors du festival Neue Stücke qui met à l'honneur des pièces jouées en allemand et sur-titrées en français ainsi qu'à travers le prêt et l'accueil d'œuvres d'art par ses musées.

105 actions réalisées font de la coopération avec Karlsruhe un partenariat important et exemplaire grâce à la présence de deux partenaires forts sur le territoire d'un Goethe Institut et d'un campus allemand de Sciences Po-Paris depuis 2000, le premier campus décentralisé consacré à une aire civilisationnelle. Toutefois, bien qu'elles apportent une forte visibilité internationale à Nancy, ces actions restent faciles, classiques.

Innovations :

L'aspect novateur de la politique de coopération de la ville réside dans la volonté de se servir des territoires partenaires pour se mettre en réseau, par exemple à travers la coopération triangulaire entre Nancy, Karlsruhe et Krasnodar ; ou celle qui associe **Nancy et Lublin autour d'un échange d'expériences en matière de réhabilitation d'un ancien quartier de Belgrade (Serbie)**. Les deux villes ont répondu à un appel à projets lancé par le MAEDI en insistant sur le savoir-faire patrimonial de Nancy et l'expérience acquise dans le cadre de leur collaboration culturelle et mémorielle lors de la réalisation d'un concert de chants yiddish à Lublin qui fut détruite lors de la deuxième Guerre mondiale.

Outre la mise en réseau international des grandes institutions culturelles, Nancy a également développé un réseau culturel international associant ses territoires partenaires en s'appuyant sur la **force universitaire de Nancy, indissociable de la culture.**

Le cas de Nancy montre comment l'action internationale des acteurs du territoire est considérée et valorisée à l'extérieur comme faisant partie intégrante du rayonnement du territoire dans une logique de complémentarité avec la coopération décentralisée de la Ville être des partenaires. Une volonté publique affirmée de promotion de la culture comme levier de développement local, y compris par la coopération internationale est un « liant » indispensable pour créer une dynamique d'ensemble, collective, appropriée par l'ensemble des acteurs du territoire. L'affichage budgétaire est un outil de légitimation de la place attribué à la culture et à la coopération capable d'être moteur de cette dynamique. L'exemple de Nancy montre également comment le réseau des villes partenaires peut être lui-même source d'innovation, d'ouverture vers d'autres territoires et la mobilisation de

nouvelles compétences nancéennes.

Monsieur **Lino Ferreira**, Coordination du service Relations Internationales et coopération décentralisée, Département de la Seine-Saint-Denis sur *les enjeux de structuration des filières et de potentiel de développement économique de la culture* :

Le Département s'est engagé dans 10 coopérations avec huit collectivités différentes. Leurs spécificités résident dans un travail sur les problématiques de l'eau et de l'assainissement et sur les périphéries mais toutes les coopérations comportent des projets à caractère culturel. Elles comportent également et toujours un volet « transfert de compétences » et un volet « structuration de service » ou d'une activité à caractère économique.

Dans le domaine de la culture et des arts, les coopérations du département ont porté notamment sur la musique et la photographie avec Matola au Mozambique, sur le théâtre et l'équipement de bibliothèques dans trois villes palestiniennes ; sur le théâtre et les marionnettes sur l'eau au Vietnam ; sur le patrimoine culturel à Saint-Jean d'Acre (Israël) et à Oran (Algérie) pour la découverte et la mise en valeur du patrimoine architectural au travers de chantiers d'archéologie.

L'exemple de la coopération sur le projet de marionnettes sur l'eau est intéressant car il montre comment à partir d'un patrimoine immatériel issu de la tradition des agriculteurs locaux a été possible de penser une manifestation culturelle qui sort du cadre de la tradition villageoise. Sa mise en valeur stratégique a été réfléchie pour contribuer non seulement à la préservation de la mémoire mais également à une structuration économique des acteurs associés, avec des retombées plus large et loin de toute dimension folklorisante. Enfin, deux projets ont été réalisés autour de la musique, l'un est en cours de réalisation à Njazidja aux Comores et l'autre est achevé à Matola en Mozambique.

Matola est une ville en périphérie de la capitale mozambicaine et sa jeunesse était encline à aller vers les nouvelles musiques alors qu'existait un patrimoine musical et des instruments de musique spécifiques, tel que le timbila, en voie de disparition. La réflexion commune des deux territoires partenaires s'est donc portée sur la réappropriation des musiques et des instruments traditionnels afin que les artistes et les artisans deviennent eux-mêmes vecteurs de leur propre culture dans leur pays. Tout cela en s'appuyant sur une réalité forte du département de la Seine-Saint-Denis qui est la relation aux musiques du monde et à l'histoire des instruments (cf. l'équipement de l'Instrumentarium où le public peut découvrir et pratiquer les sons du monde à travers une diversité d'expressions : percussions, structures Baschet, djembé, timbale, grosse caisse, balafon, planche à laver, cithare, cymbale, tambourin, woodblock bambou, instruments à cordes, piano, maracas, flûte à bec, grelot,

triangle, bol chinois...)

Des retombées là bas et ici :

Les retombées à Matola concernent la réappropriation par les artisans d'un savoir-faire en matière de facture d'instruments traditionnels en grande quantité. En outre, la population locale s'est réapproprié sa musique traditionnelle. Dans une deuxième phase, le partenariat a associé les artistes et artisans du Mozambique à des initiatives sur le territoire de Seine-Saint-Denis afin qu'ils enrichissent la production musicale, au travers de la mise en contact avec des groupes d'artistes et d'artisans locaux. Ainsi, les artistes du Mozambique se sont produits lors du festival Villes et Musiques du monde, qui vise à réunir des artistes de différents pays. Il s'en est suivi, par exemple, la production d'un album avec un Gnawa algérien. Dans ce contexte, la musique apparaît donc comme un facteur de convivialité et de partage, mais également un facteur de développement économique qui peut générer des activités créatrices d'emplois ou génératrices de revenus.

Implication des diasporas :

Le département voit la coopération également comme un outil de mobilisation de la diversité culturelle de son territoire. S'ils n'ont pas pu travailler avec la diaspora mozambicaine en Seine-Saint-Denis car seulement 80 ressortissants ont été recensés et elle était peu mobilisée, la même dynamique qui a inspiré le projet au Mozambique est en cours de transposition à Njazidja, aux Comores. Cette fois-ci, les activités en Seine-Saint-Denis sont réalisées en partenariat avec le festival Africolor et portent une attention particulière à la mobilisation de la diaspora comorienne.

Ce cas illustre l'approche de la coopération culturelle comme un outil pour renforcer les filières des secteurs culturels et créatifs comme filières économiques à part entière des territoires, tout en travaillant parallèlement sur des dimensions importantes, au même titre que la Région Centre-Val de Loire, tels que la mémoire, la cohésion sociale et ici plus particulièrement celle de l'intégration et du vivre ensemble en Seine-Saint-Denis. Les valeurs clés du territoire et ses singularités par rapport à d'autres (comme l'attention aux traditions musicales du monde) deviennent des points de départ pour la construction de projets où l'appui au développement des partenaires et pensé en lien avec l'animation et la valorisation d'excellences ou de ressources de son propre territoire autrement moins visibles, et qui trouve ainsi une légitimité renforcée par la coopération. Comme pour le cas de la Ville de Grenoble et de Chambéry la dimension festivalière devient ensuite un mode opératoire pour engager plus largement l'ensemble de la population du territoire autour des projets de coopération et des valeurs qui les inspirent tout au long de l'année.

Echanges avec la salle

Monsieur **Samuel Caillault**, responsable du service des relations internationales et de la coopération décentralisée de la Ville de Chambéry prend la parole sur le thème des festivals pour l'animation du territoire, le lien social et le dialogue interculturel avec comme exemple le festival Lafibala.

Le film projeté en début d'atelier sur le festival Lafibala illustre la manière dont a été menée cette action. L'association organisatrice, Chambéry-Ouahigouya, a pour objectif principal de faire connaître les spécificités culturelles et musicales de l'Afrique de l'Ouest, notamment du Burkina Faso. Lafi Bala réunit 15 à 20 000 visiteurs et une soixantaine d'artistes burkinabé.

Il a été pensé à la fois comme un projet de coopération décentralisée et de coopération culturelle à part entière, en ce sens qu'il doit bénéficier à chacun des territoires impliqués, y compris sur un aspect économique.

Mobiliser et fédérer les énergies d'un territoire :

La mobilisation du territoire est aussi une spécificité du festival qui intègre les entreprises locales, les écoles ou encore les établissements culturels (par exemple avec des co-crétions). En ces temps de repli, la mobilisation du territoire doit être une priorité et les actions de coopération de coopération décentralisée doivent se poursuivre et gagner en visibilité.

Ainsi, Lafibala se propose d'en être une vitrine tout en étant un lieu de sensibilisation à grande échelle afin de **sortir du cercle, parfois élitiste, des convaincus** et de rendre la culture accessible au plus grand nombre grâce à la gratuité des entrées, l'implantation du festival au cœur d'un jardin populaire de la ville, la programmation technique mais également la visée du grand public.

La nouveauté en 2015 a été l'accent mis sur **une communication large**, avec un plan ambitieux et un budget conséquent afin de faire du festival un rendez-vous incontournable de l'agenda local, en testant ainsi de **nouveaux modes de communication média autour de la coopération**. Il s'agit d'un investissement. Grâce à l'aide de l'UE et dans le cadre du projet Devreporter, il a été possible de mettre autour de la table des journalistes de RFI, France Inter, la Radio suisse-romande, le Dauphiné libéré, et France bleu. Des jeunes journalistes ont également pu produire des articles et des journaux pour parler de la coopération culturelle de manière à la fois ludique et accessible.

Pour terminer, il conviendrait de signaler au titre des obstacles, la difficile question des visas qui handicapent la mobilité des artistes.

Le festival Lafibala constitue un exemple d'approche intégrée de la coopération mobilisant différents secteurs (santé, éducation, économie...) fédérés par une entrée culturelle. Il mobilise l'ensemble du territoire et crée un partenariat entre les secteurs. Nouveauté 2015, es médias ont été associés dès le départ, dans une approche stratégique pour promouvoir la coopération et les valeurs que cette dernière.

Monsieur **Jean Digne**, ancien directeur de l'AFAA évoque le projet Cargo mis en place en partenariat avec l'Amérique Latine et qui a permis pendant six mois, à quatre compagnies françaises d'aller à la rencontre des artistes locaux qu'elles accueillait dans un cargo qui se déplaçait. L'année suivante, 187 compagnies ont été invitées à Nantes. Inscrits dans la durée, ces échanges partaient de l'idée que l'interculturalité et les séjours longs à l'étranger enrichissent la créativité des artistes.

Monsieur **Michel Roux** (Chambéry) évoque la problématique d'intervention dans les zones rouges et pose la question des visas. Le projet du MAEDI de mettre en place un nouveau titre de Visa réservé aux acteurs de la coopération pour faciliter leur travail est important. Monsieur **Samuel Caillault** (Chambéry) rappelle que **la durée est un élément fondamental de l'action extérieure** dans la mesure où celle-ci survit aux alternances politiques à l'image du festival Lafibala qui n'est pas "juste" un événement de coopération décentralisée mais a réussi à dépasser la de coopération internationale pour entrer dans la vie culturelle locale.

Monsieur **Adrien Rozay** (Ville de Meyzieu, représentant de l'ARRICOD) demande comment pourrait s'articuler la coopération culturelle des collectivités territoriales et la stratégie économique?

Monsieur **Jean-Michel Berlemont** (Nancy) répond que la ville a essayé de mesurer les retombées économiques entraînées par l'action extérieure et constaté que la culture est une activité qui dégage des excédents. La ville travaille actuellement sur un projet d'inscription sur la Liste du patrimoine immatériel de l'UNESCO la fête de la Saint-Nicolas qui met un pays à l'honneur chaque année comme la Pologne en 2016.

Pour un participant l'intégration de la dimension économique dans les projets culturels résulte non pas d'une stratégie mais d'un « réflexe » car les projets culturels sont des ambassadeurs de l'économie locale.

Monsieur **Francisco d'Almeida**, co-directeur de Culture et Développement, observe que les pays, dans lesquels les politiques culturelles sont des traditions anciennes, on a peu l'habitude de rapprocher culture et économie. Aujourd'hui le paradigme change : le secteur

culturel et créatif prend une forte dimension économique intéressante pour des pays qui cherchent à diversifier leur économie et leur tissu productif, notamment au Sud, comme les données présentées par Culture et Développement pendant les débats l'ont montré.

Toutefois, il est possible de constater qu'à l'occasion de ce Forum que nombre de collectivités du SUD et en particulier africaines n'abordent pas la culture dans leur action internationale car elles considèrent encore ce secteur comme ne devant pas faire l'objet de politique publique. Alors que le secrétariat de CGLU Afrique et l'Union Africaine rappellent l'importance de la culture pour le vivre ensemble et l'identité du continent, elle est à certains endroits encore considérée comme un « lieu » de divertissement ou objet d'une activité commerciale à encadrer, perdant ainsi de vue la double nature du secteur particulièrement celle de l'émancipation.

Il y a donc une asymétrie entre des partenaires qui considèrent la culture comme sacrée et ceux qui la prennent comme un divertissement ne nécessitant pas d'intervention publique. La coopération décentralisée a un rôle à jouer dans cet entre deux et au regard des enjeux rappelés en introduction par Jean Musitelli. Ainsi, face à la complexification de l'approche de la culture et du secteur créatif dans l'action internationale, un changement de modèle est nécessaire pour qu'elle soit considérée comme un secteur à part entière. Cela implique des formations et un encadrement institutionnel, métier et économique. Une réflexion doit être mise en place par les collectivités locales pour faciliter cette convergence, permettre une approche plus stratégique de la culture, et associer la diversité des acteurs qui sont porteurs de savoir-faire.

Monsieur **Jean Musitelli** complète en soulignant qu'on assiste effectivement à un tournant névralgique concernant le couple culture et économie. L'UNESCO par exemple, lors de l'élaboration de la Convention sur la Diversité Culturelle, a souligné le risque de marchandisation qui porte sur les biens et services culturels quand on essaie de leur appliquer les règles du commerce. A cette occasion a été inventé le slogan : "la culture n'est pas une marchandise comme les autres". Il a été essayé de mettre en place un outil de protection de la spécificité de l'activité culturelle qui est certes une activité économique (car consistant en l'échange de biens et services) mais qui est aussi porteuse de sens, de symboles et de valeurs pour l'humanité, non mesurables à l'aune de l'économie.

La culture ne doit pas être un instrument de l'économie comme l'ont auparavant été le cinéma et la musique en tant qu'industries culturelles aux États-Unis d'Amérique surtout ou comme menace aujourd'hui de le faire le TAFTA. En revanche, il ne faut pas se priver de reconnaître et de valoriser le savoir-faire français (et la vente de prestations) en matière d'ingénierie culturelle là où la demande de coopération culturelle existe car il est possible d'être sur le marché sans renier ses valeurs. Il y a donc aujourd'hui une complexification des

liens entre culture et économie et il est important d'éviter « l'économicisation » totale de la culture mais il faut en revanche "culturer" l'économie.

Madame **Anne Marie Mevel Reingold**, Secrétaire générale adjointe de la CNCD, Délégation à l'action extérieure des collectivités locales conclue les interventions de la table ronde.

Au MAEDI, une grande importance est accordée à la culture : le service représente beaucoup d'agents. La culture y est comprise dans un sens large : patrimoine bâti, mémoriel, bibliothécaire, spectacle vivant... Ainsi 40% des projets financés chaque année par la DAECT sont culturels. Elle souligne l'importance du rôle des collectivités territoriales qui agissent là où la « diplomatie classique » ne passe pas - notamment dans les territoires en difficultés ou marqués par des conflits armés comme la guerre dans les Balkans et le terrorisme mais qui parviennent à renouer des ententes.

La culture permet aussi le partage au sein d'une population. À travers la transmission de valeurs, elle permet le dialogue et le mélange entre musiques traditionnelles et opéra, entre patrimoine culturel et ruralité... Ces enjeux demandent effectivement une formation, par exemple, pour créer des liens entre les jeunes et le patrimoine.

La culture enfin, est une source d'attractivité pour le territoire et permet la création d'activité, d'emplois, de revenus ici et là-bas. C'est pourquoi le MAEDI tient à encourager les collectivités via des appels à projets annuels, thématiques ou transversaux et travaille en collaboration avec des associations comme Villes d'Art et d'Histoire et des opérateurs étatiques tels que AVEC, Atout France, Campus et France Expertise, entre autres.

Conclusion de Culture et Développement

Les nouveaux Objectifs du Développement Durables qui deviennent le nouveau cadre commun de référence pour tous les pays des Nations Unies représentent un cadre intéressant pour repenser la coopération culturelle de manière stratégique : d'une part la culture et la diversité culturelle y sont pour la première fois reconnus comme vecteurs essentiels du développement. D'autre part nombre de cible concernant la valorisation des productions et savoir-faire locaux, l'innovation et la créativité au service d'un développement économique durable, le développement territorial et urbain, la construction de sociétés pacifiques, les questions de genre et de lutte contre la pauvreté concernent directement ou indirectement l'investissement culturel. Sans mentionner l'apport que la culture peut avoir dans le changement des comportements en faveur de la lutte contre le changement climatique. Mais les ODD mettent également en avant un enjeu qui a été un fil

rouge tout au long des échanges de la table ronde qui est celui de l'approche multi-acteurs afin de croiser les savoir-faire, renforcer mutuellement l'action publique et privée dans un contexte global en évolution permanente, où le local ne peut plus être pensé déconnecté du reste du monde. L'objectif final étant celui d'une plus grande cohérence et efficacité de la coopération (culturelle) au service des territoires et de leurs populations.